

EXTRAIT

du Registre des décisions prises en application de la délibération n°6 du
12/01/2009

Date de convocation :
3 mai 2011

Séance du 9 mai 2011 à 19 heures

Nombre de
délégués en
exercice : 60

Le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan s'est réuni à Crolles au nombre prescrit par le règlement, sous la présidence de Monsieur François BROTTE, Président de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan.

Objet : Signature
du Contrat de
Développement
Diversifié du
massif de
Belledonne, mis
en place par le
Conseil général
en faveur de
l'économie
touristique

Présents : A. ANDREVON, C. ANGLADE, P. BAUDAIN, P. BEGUERY, L. BELLICARD, C. BICH, C. BLANC-COQUAND, P. BOISSELIER, D. BOSA, Y. BOUCHERT-BERT-PEILLARD, JM. BOUCLANS, F. BROTTE, JP. BUART, B. CARAGUEL, D. CHARBONNEL, D. CHAVAND, JF. CLAPPAZ, D. CLOUZEAU-GERMAIN, G. COHARD, R. COHARD, R. COLLIAT, I. CURT, J. DUBUS, C. ENGRAND, L. FERRADOU, F. GIMBERT, G. GIRAUD, M. GLATIGNY, C. GLOECKLE, J. GUILLOT, C. JOY, G. LAMAND, C. LOUVEL-DE-MONCEAUX, C. MALIA, B. MICHON, W. MINGUELY, J. MOUSIN, B. MURIENNE, J. PICCHIONI, R. POIS - POMPEE, G. QUINZIN, P. RAMOUSSE, C. SAURY, B. SORREL, F. STEFANI, P. TERNAUX, L. THERY, Y. TOSOLINI, B. TRIFFE, C. VANNUFFELEN, P. VOLPI.

Présents : .51
Pouvoirs : .4
Votants : .55
Vote pour : 55
Vote contre : 0
Abstentions : 0
Vote blanc : 0

Excusés : JP DURAND, G. FASTIER (pouvoir à F.STEFANI), A. GUILLUY, JC. JOLLY, P. LANGENIEUX-VILLARD, O. LEROUX (pouvoir à F.BROTTE), P. LEVASSEUR (pouvoir à G.GIRAUD), J. LOMBARD (pouvoir à R.COLLIAT), S. VAUSSENAT.

Monsieur Robert COLLIAT est nommé secrétaire de séance.

Par délibération de l'Assemblée départementale et dans le but de soutenir l'économie touristique, cinq contrats ont été créés : Belledonne, Chartreuse, Vercors, Sud-Isère et Oisans.

Sur le plan de la gouvernance, le comité de pilotage de massif, présidé par le vice-président du Conseil général en charge du tourisme et de la montagne associe :

- les conseillers généraux territorialement concernés,
- les autorités organisatrices,
- les intercommunalités et les parcs,
- les structures territoriales de promotion touristique.

Pour le massif de Belledonne, les signataires sont : SIVOM pour la gestion de la station du Collet, SIVOM des 7 Laux, St Pierre d'Allevard (Barrioz), Chamrousse, Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan.

La Communauté de communes du Pays du Grésivaudan est le représentant des communes de son territoire concernées par le contrat de massif Belledonne.

Objet : ce contrat prévoit d'apporter une aide à la réalisation des projets touristiques. Les projets et les montants des aides départementales sont les suivants :

- Centre de remise en forme, Allevard, 74 877 €

Transmis le : 25/05/2011
N° accusé réception Préfecture : 038-2000-18-166-2011 05 08 - 67 - DE

- Remplacement télésiège des Plagnes par télésiège des Clapiers, SIVOM du Collet d'Alleverd, 85 573 €
- Remplacement télésiège de l'Oursière, SIVOM 7 Laux, 85 573 €
- Réhabilitation du site de la Croix de Chamrousse, Chamrousse, 85 573 €

Durée : ce contrat aura une durée de deux ans à compter de la date de signature.

Le contrat précise les modalités de mise en œuvre et de suivi des projets.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **d'autoriser Monsieur le Président à signer ce Contrat de Développement Diversifié du massif de Belledonne,**
- **de laisser à la communauté de communes le soin d'assurer les formalités administratives permettant la signature par les responsables concernés.**

ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le Président,

François BROTTE.

